

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00633  
Numéro SIREN : 803 124 825  
Nom ou dénomination : 2 roues loisirs scooter loisirs

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 4401

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR				Néant	
Adresse de l'entreprise : 51 AV JOSEPH ABEBERRY 64500 CIBOURE					
Numéro SIRET* : 80312482500016					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/05/2020	
Exercice N, clos le : 31/05/2021					
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	36 000	012	36 000
M	Incorporelles - Autres*	014	156	016	156
M	Immobilisations corporelles*	028	121 921	030	57 648
	Immobilisations financières* (1)	040	2 449	042	2 449
Total I (5)		044	160 526	048	57 804
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060	62 580	062	62 580
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	200	070	200
U	(2) - Autres* (3)	072	2 146	074	2 146
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	10 013	086	10 013
N	Charges constatées d'avance*	092	129	094	129
Total II		096	75 068	098	75 068
Total général (I + II)		110	235 594	112	177 790

<b>PASSIF</b>		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	20 600
	Ecarts de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	
R	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* <input style="width: 100px;" type="text" value="131"/> )	132	
P	Report à nouveau	134	781
R	Résultat de l'exercice	136	59 305
E	Provisions réglementées	140	
Total I		142	80 686
Provisions pour risques et charges		Total II	154
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	67 695
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	27 564
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : <input style="width: 100px;" type="text" value="169"/> <input style="width: 100px;" type="text" value="250"/> )	172	1 845
E	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	97 104
Total général (I + II + III)		180	177 790

R	(1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an			
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V				29 893
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184
				1 833

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

		Néant			
Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR				Exercice N, clos le (1)	
				31/05/2021	
				Ex. N-1, clos le (2)	
				31/05/2020	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>					
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	67 748
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	
O	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	101 330
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.			222	
	Production immobilisée*			224	
E	Subventions d'exploitation reçues			226	61 630
X	Autres produits			230	443
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	231 150
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	74 089
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-29 847
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	75 258
E	- mobilier				
	- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	1 993	244	3 852
	Rémunérations du personnel*			250	18 546
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 984
X	Dotations aux amortissements*			254	22 103
P	Dotations aux provisions			256	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	5
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professo	260			44
	Total des charges d'exploitation (II)			264	165 990
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>				270	65 161
	Produits financiers	( III )		280	13
D	Produits exceptionnels	( IV )		290	1 833
I	Charges financières	( V )		294	6 610
V	Charges exceptionnelles	( VI )		300	1 092
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348			
S	Impôts sur les bénéfices*	( VII )		306	257
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits ( I + III + IV ) - Charges ( II + V + VI + VII )</b>				310	59 305
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>				312	59 305
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles				
I	Provisions non déductibles*				
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des oples-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				
G	Part de loyers dispensés de réintégration				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	996	Zone franche urbaine (44 octies et 44)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649		
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS</b> Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :				360	
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS</b> Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	372
					1 915





I		IMMOBILISATIONS							Néant :	*
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
Fonds commercial	400	36 000	402		404		406	36 000		
Autres immob incorp.	410	156	412		414		416	156		
I Terrains	420		422		424		426			
M Constructions	430		432		434		436			
M Inst. tech. mat, out	440	93 239	442	28 196	444	2 042	446	119 393		
C Inst. gén. agenc.	450		452	1 695	454		456	1 695		
O Mat. de transport	460		462		464		466			
R Autres immos corp.	470	834	472		474		476	834		
Immob. financières	480	2 447	482	2	484		486	2 449		
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>132 675</b>	<b>492</b>	<b>29 893</b>	<b>494</b>	<b>2 042</b>	<b>496</b>	<b>160 526</b>		
II		AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles	500	156	502		504		506	156		
I Terrains	510		512		514		516			
M Constructions	520		522		524		526			
M Installations techn., mat. & out. ind.	530	36 537	532	21 772	534	1 360	536	56 949		
C Inst. générales, agencs divers	540		542	165	544		546	165		
O Matériel de transport	550		552		554		556			
R Autres immobilisations corporelles	560	368	562	167	564		566	534		
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>37 060</b>	<b>572</b>	<b>22 103</b>	<b>574</b>	<b>1 360</b>	<b>576</b>	<b>57 804</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
cedées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	VESPA PRIMAVERA DT305	PIAGGIO ZIP FF-254-PV								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Long terme				
	1	2	3	4	5	19 %	15% ou 12,8%	0 %		
						6	7	8		
1	1 000	1 000		1 000	1 000					
2	1 042	360	682	833	151					
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
	2 042	1 360	682	1 833	1 151					
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL					596	1 151				

## DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR Néant : \*

## 1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immos. incorporelles	700	705	1	indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. Techn. Mat & Out	730	735	4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autre immos. corpor.	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	0	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI 995
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI) 996
Déficits reportables	984	0	
Déficits de l'exercice	860	1 915	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	1 915	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374 34 248
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 22 619
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

Désignation de l'entreprise :	SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR	Néant :	<input type="checkbox"/>	**	
Exercice ouvert le :	01/06/2020	et clos le :	31/05/2021	Durée en nombre de mois :	12
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectifs moyens du personnel :		376			
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		169 078		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0		
	<b>Total 1</b>	<b>106</b>	<b>169 078</b>		
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		7		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0		
Subv. d'exploitation reçues	113		61 630		
Variation positive des stocks	111		29 847		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		435		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0		
	<b>Total 2</b>	<b>106</b>	<b>91 919</b>		
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
Achats	121		85 176		
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		35 036		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		4 588		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0		
	<b>Total 3</b>	<b>152</b>	<b>124 805</b>		
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>					
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>137</b>	<b>136 192</b>		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		136 192		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE		20			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22			
Effectifs au sens de la CVAE		23			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26			
Période de référence	du		au		
Date de cessation		186			
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.					

Exercice ouvert le : 01/06/2020 et clos le : 31/05/2021	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage <input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>		
Désignation de la société :		Adresse du siège social
SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR 51 AV JOSEPH ABEBERRY  64500 CIBOURE		
N° Siret	80312482500016	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
Dénomination :	N° Siret :	
Adresse :		
<b>B ACTIVITE</b>		
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	<u>LOCATIONS DE SCOOTERS</u>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	DEFICIT (Report de la ligne 1 915
	Bénéfice imposable au taux de 28 %	XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
	Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)	
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values		
PVLT imposables au taux de 15%		
PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposable à 0% (art. 238 quinquies)
		PV exonérées
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).		
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Terri. entr. <input type="checkbox"/>
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
		PME innovantes <input type="checkbox"/>
		Autres dispos <sup>ns</sup> <input type="checkbox"/>
		BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>		
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066		
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>		
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %		
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS</b>		
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>		
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>		
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : <input type="checkbox"/>		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>		
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS
Examen de conformité fiscale <input type="checkbox"/>	Nom, adresse du prestataire :	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :		
- du comptable * : <input type="checkbox"/> SA FIDUCIAL EXPERTISE Téléphone : 05 59 51 30 45 ZA LIZARDIA 64610 SAINT PEE SUR NIVELLE		
- du conseil * : <input type="checkbox"/>	Téléphone :	
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :		
n° agrément Visa : CGA/AGA <input type="text"/>	Viseur conventionné <input type="text"/>	le 06/07/2021
A CIBOURE		
Nom du déclarant MR DEBRINCAT		
Qualité du déclarant : PRESIDENT		

**IMPOTS SUR LES SOCIETES**  
**Annexe à la déclaration N° 2065**

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR											
et date de clôture de l'exercice: 31/05/2021											
<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>											
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)										
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)										
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)										
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)										
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)										
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)										
	(g)										
	(h)										
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)										
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)										
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)										
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)										
	année du versement (3)	Montant des sommes versées									
		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> </table>	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)			Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)							
	Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)							
MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE	15100	2020	7 762								
MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE	15100	2021	1 387								
<b>J DIVERS</b>											
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)											
Adresses des autres établissements											
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>											
<b>REMUNERATIONS</b>		<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %</b>									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice									
		MVLT restant à reporter									

# **Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/05/2021**

**Madame, Messieurs,**

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/05/2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

## **Présentation des états financiers :**

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

## **Activité de la société au cours de l'exercice :**

Pour cette année d'activité nous avons augmenté le Chiffre d'Affaires et stabilisé quelque peu les dépenses. Nous avons aussi et surtout bénéficié des aides COVID, Nous achetons toujours les scooters au magasin Piaggio Oillataguerre et les revendons dès le mois de septembre. Il y a à Saint Jean de Luz une demande toujours plus importante pour la location de scooters. Augmentation aussi des VAE que nous achetons chez notre fournisseur P2R

## **Evolution prévisible et perspectives d'avenir :**

Pour l'année prochaine il faudra sensiblement augmenter le nombre de scooters et réussir à développer les engins électriques vélos et scooters,

## **Événements importants survenus depuis le clôture de l'exercice**

**AIDES COVID**

## **Activités de recherche et développement :**

Nous allons nous efforcer de proposer pratiquement toute la gamme Piaggio et Vespa en location. Développement aussi de la gamme de vélos électriques,

## **Prise de participations :**

Je vous signale que nous avons pris, au cours de l'exercice, une participation de zéro euro dans le capital de la société.

J P I

## **Proposition d'affectation du résultat :**

ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 59305euros. Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Réserve légale : 2060euros
- Affectation au compte report à nouveau : 57245euros

## **Dividendes antérieurement distribués :**

Selon les dispositions de l'article 243 bis du CGI. Je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

## **Dépenses non déductibles fiscalement**

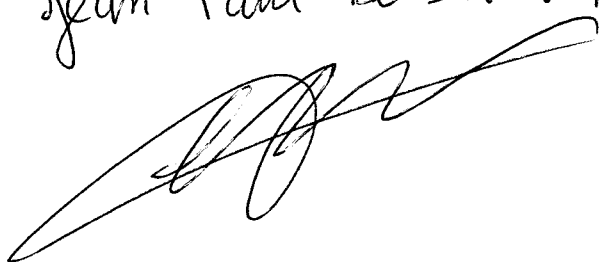
Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39(4°) du même code.

## **Conclusion**

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

Le Président,

Jean-Paul DEBRINCAT



## PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

### SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIRS

SAS au capital de 20 600 € (vingt mille six cents euros)

dont le siège social se situe : 51 Avenue Joseph Abeberry 64500 Ciboure

inscrite au RCS de Bayonne sous le numéro 803 124 825 - 2014 B 633

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 03/02/2022 à St Jean de Luz.

L'assemblée est présidée par Jean-Paul DEBRINCAT, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

#### Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- JEAN-PAUL DEBRINCAT, détenant 11 000 part(s) sociale(s)
- SOUAD DEBRINCAT, détenant 2 000 part(s) sociale(s)
- JEAN MANUEL OILLATAGUERRE, détenant 1 000 part(s) sociale(s)
- PHILIPPE THOA, détenant 2 500 part(s) sociale(s)

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

#### Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Le rapport de gestion, compte de résultat, Affectation du résultat.

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

## **Lecture du rapport spécial du Président**

Lecture est donnée du rapport du Président, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

## **Débat et questions posées par les associés**

La discussion est ouverte avec les réponses aux questions écrites posées par les associés.

Augmentation du nombre de scooters ?, se développer vers l'électrique ? Face à ces questions, les réponses suivantes ont été apportées :

Achat de quelques scooters supplémentaires surtout des zips 50cc, augmenter le parc de vélos électriques et envisager pour le futur une place plus importante pour l'électrique (vélos et scooters)

## **Ordre du jour**

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes
- l'affectation du résultat de l'exercice
- rémunération du Président

### **Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos**

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

### **Résolution 2 - Affectation des résultats**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 59305€ (Cinquante neuf mille trois cent cinq euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Le bénéfice de l'exercice qui se montent à 59305euros, est affecté de la manière suivante : -  
- Réserve légale : 2060euros

-Report au compte : report à nouveau 57245euros

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

### Résolution 3 - Rémunération du Président

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président a perçu une rémunération de 12 700 € (douze mille sept cents euros) et l'approuve purement et simplement.

Les présents Commissaires aux comptes sont désignés conformément aux Statuts, et en fonction de la durée donnée dans les Statuts.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à ST Jean de Luz le 03/02/22 en 4 exemplaires.

#### SIGNATURES :

Mme Sarah Debrincat  
Vice-Présidente



Jean-Paul Debrincat  
PDG

SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIRS

Gare de St-Jean-de-Luz  
64500 ST-JEAN-DE-LUZ  
Tél. 05 59 47 79 24

Capital de 20600 euros  
Siren : 803 124 825 RCS BAYONNE